



# STRATEGIE RETRAITE DU CHEF D'ENTREPRISE

## UNE JOURNEE POUR

- Calculer les droits à retraite de base et complémentaire du dirigeant
- Maîtriser les dispositifs d'amélioration des droits à retraite obligatoire (cumul emploi-retraite, rachat...)
- Connaître et utiliser les mécanismes de retraite supplémentaire

Lieu :

LYON : Bureau Factorielles

Durée:

7 heures (09h-17h)

**1 jour :**

**2 Février**

Public :

Niveau 2 : *Formation destinée aux personnes possédant de solides connaissances en matière de protection sociale et dont le domaine d'intervention nécessite un approfondissement sur ces questions*

## PROGRAMME

### **1. Comprendre et anticiper la baisse du montant des retraites**

- Environnement et chiffres clés
- Calcul des droits à retraites  
Régimes de base des salariés, artisans, commerçants et libéraux  
Régimes complémentaires des salariés, artisans, commerçants et libéraux
- Droit à l'information

### **2. Améliorer la retraite obligatoire**

- A quel âge est-il plus intéressant de prendre sa retraite ?
- Faut-il racheter des trimestres ?
- Comment optimiser le cumul emploi retraite ?
- L'intérêt de la retraite progressive

### **3. Mettre en place une stratégie facultative adaptée**

#### A) Bâtir une stratégie cohérente

- Quelles conséquences au niveau des contrats Madelin et des contrats collectifs (Pere, contrats articles 39 et 83)
- Comment intégrer les nouveaux outils (PERP, PERCO) ?

#### B) Bâtir une stratégie cohérente

La check-list des points à vérifier pour les contrats de retraite

### **A L'ISSUE DE LA SESSION, VOUS SEREZ CAPABLES DE :**

- Répondre aux interrogations de vos clients sur leurs droits futurs à retraite
- Leur fournir des pistes de réflexions
- Bâtir une stratégie retraite supplémentaire

## FICHE INSCRIPTION INDIVIDUELLE

THEME : STRATEGIE RETRAITE DU CHEF D'ENTREPRISE

DATE : ☐ 2 Février sur LYON

PRIX : Prix public par participant : 413 € TTC

Prix consenti utilisateur des outils Factorielles : 317 € TTC

### **PARTICIPANT**

CABINET : \_\_\_\_\_

Participant 1 : \_\_\_\_\_

Participant 2 : \_\_\_\_\_

Participant 3 : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

CP : \_\_\_\_\_ VILLE : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Fax : \_\_\_\_\_

Mail : \_\_\_\_\_

Réservé Factorielles CODE CLIENT :

### **FACTURATION (si différent)**

CABINET : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

CP : \_\_\_\_\_ VILLE : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Fax : \_\_\_\_\_

### **PAIEMENT**

Ci-joint un chèque de ..... € correspondant à une inscription pour ..... participant(s) à la session libellé à l'ordre de Factorielles.

**Seules les inscriptions accompagnées du règlement sont définitives. Un seul chèque par inscription.**

Date

Signature

#### Formations validées

Par la **CIP, CGPC, CNCIF, ANACOFI**, ainsi que le **Conseil National des Barreaux**

(Pour toutes autres chambres ou organismes, se rapprocher de France ARNAUD au 04 72 91 54 20).

#### **Conditions générales de vente**

**Paiement** Nos factures sont payables comptant sans escompte.

En cas de retard de paiement, des pénalités seront calculées à un taux d'une fois et demi le taux de l'intérêt légal en vigueur. Dès réception du bulletin d'inscription, un accusé de réception est adressé au signataire de la demande de formation, accompagné du programme détaillé concerné et d'une convention de formation. Au moins 10 jours avant la formation, le participant reçoit son dossier : convocation, informations pratiques.

Factorielles est un organisme agréé au titre de la formation professionnelle. Pour bénéficier d'une prise en charge par votre organisme collecteur, le numéro d'agrément est le suivant : 82.69.040.42.69.

Aucune subrogation ne sera faite. Le prix de la participation est à régler directement à Factorielles qui adressera à l'entité facturée tout élément (convention de formation, programme, attestation de présence) permettant le remboursement par l'organisme collecteur.

**Remplacement** L'annulation d'une inscription peut entraîner des conséquences très négatives sur le déroulement de la formation, voire nous conduire à la supprimer. Nous vous offrons donc la possibilité de vous faire remplacer sans frais jusqu'au matin même.

**Annulation** Toute annulation doit nous parvenir **par écrit**, au plus tard 20 jours calendaires avant le début de la formation pour obtenir son remboursement sans frais. Annulation entre 19 et 10 jours avant le stage : remboursement du prix, déduction faite d'une **indemnité forfaitaire à titre de dédit de 100 € HT**. Annulation moins de 10 jours avant le stage : nous nous réservons le droit de facturer jusqu'à 100 % du prix à titre de dédit. Ce dédit ne pourra s'imputer au titre de la formation professionnelle continue. Factorielles se réserve le droit de supprimer une session, si le nombre de participants inscrits est insuffisant pour des raisons pédagogiques. Dans ce cas, nous procédons au remboursement de la totalité du prix de la formation.